

## Conditions générales

---

1. Le tirage au sort est organisé par **C&A Mode GmbH & Co.KG** (ci-après désignée « C&A »), dont le siège social est situé à Wanheimer Straße 70, 40468 Düsseldorf, titulaire du numéro de TVA DE 121280555. Chaque jour, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 24 décembre 2020, des lots seront tirés au sort sur le profil Instagram européen de C&A, nommé C&A. Le tirage au sort sera exclusivement régi par les présentes Conditions générales.

2. Les récompenses respectives de chaque tirage au sort seront annoncées sur le profil Instagram de C&A dans le cadre d'une publication Instagram entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 24 décembre 2020.

Les produits tirés au sort seront disponibles dans les tailles EU 36, 38, 42 et XL pour les vêtements destinés aux femmes et M, L, XL pour les vêtements destinés aux hommes et EUR 110, 128 et 152 pour les vêtements destinés aux enfants.

3. Le tirage au sort est ouvert aux personnes résidant de manière permanente en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en France, en Italie, en Espagne et en Suisse. Les résidents d'autres pays européens sont exclus de la participation en raison de restrictions légales nationales sur la participation aux tirages au sort. Les employés de C&A ainsi que leurs proches sont légalement exclus de la participation. L'âge minimum pour participer au tirage au sort est de 18 ans.

En outre, C&A se réserve le droit d'exclure des personnes de la participation à sa propre discrétion s'il existe des raisons légitimes de le faire, par exemple (a) en cas de manipulation en rapport avec l'accès ou la participation au tirage au sort, (b) en cas de violation des présentes Conditions générales, (c) en cas d'informations fausses ou trompeuses en rapport avec la participation au tirage au sort.

4. Tout le monde a le droit de participer au tirage au sort une fois par jour. Chacun des tirages au sort débutera par la publication d'un post Instagram par C&A sur le profil Instagram de C&A à 9h00 CET et se terminera à 23h59 CET le même jour.

Pour participer, il faudra être abonné au profil Instagram de C&A, cliquer sur J'aime et écrire un Commentaire sous le post Instagram concerné, en nous indiquant qui aimera ce cadeau, pourquoi elle aimera ce cadeau et marquer un ami (c'est-à-dire la personne en question). Le commentaire du participant devra inclure les informations sur la taille préférée du participant si le produit est tiré au sort. Si un voyage est tiré au sort, le processus de participation sera le suivant : les participants doivent mettre un J'aime à la publication Instagram concernée de C&A, la partager sur sa propre *story* et marquer @ca, poster une photo/vidéo d'eux-mêmes sur leur propre compte Instagram en utilisant le filtre Ugly Sweater de C&A et partager une *story* d'amour avec C&A (pour cela, le profil Instagram concerné doit être PUBLIC). Le hashtag #lovesince1841 devra être utilisé. La meilleure *story* sera choisie et remportera le voyage.

En principe, la participation n'est possible que pendant la période de participation au tirage au sort correspondant. Toute participation ayant lieu après la date de clôture ne sera pas prise en compte.

Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses email ou plusieurs profils Instagram pour augmenter ses chances de gagner.

La participation est gratuite, à l'exception des frais de télécommunication que le participant devra prendre à sa charge.

Les gagnants seront désignés après la date de clôture dans le cadre d'un tirage au sort parmi tous les participants. Ils en seront informés par la messagerie instantanée d'Instagram dans les 7 jours suivant la fin du tirage au sort concerné et devront accepter la récompense dans les 3 jours suivant la notification par téléphone ou par écrit, p. ex. via la messagerie instantanée d'Instagram. Si le gagnant concerné ne répond pas dans le délai imparti, le droit à la récompense expirera et C&A procédera à un nouveau tirage au sort parmi tous les participants dans les 7 jours suivants.

Les récompenses seront remises exclusivement aux gagnants. Un échange, un encaissement par le gagnant ou un paiement en espèces des récompenses ne sont pas possibles. Si une récompense est composée de plusieurs éléments, elle ne pourra être réclamée que dans son ensemble. Même les paiements partiels en espèces de la récompense ne sont pas possibles. Tous les frais encourus pour l'envoi des récompenses seront pris en charge par C&A. Le risque de détérioration et de perte accidentelle sera transféré au gagnant dès l'expédition du produit.

Si un voyage est tiré au sort, les conditions suivantes s'appliqueront :

La récompense comprend une nuitée avec petit déjeuner. Tous les autres frais relatifs à la nourriture, y compris la consommation des produits du minibar sont à la charge du gagnant, c'est-à-dire que ce dernier devra prendre en charge tous les frais liés au voyage qui ne sont pas expressément couverts par la récompense, comme la nourriture ou les autres frais de voyage.

La récompense du voyage sera traitée exclusivement en contact direct entre le gagnant et le sponsor de la récompense respectif ou le tour opérateur mandaté par C&A ou le sponsor de la récompense. Dès la confirmation, le gagnant sera soumis aux conditions de voyage du voyageur.

Le voyage devra intervenir dans la période allant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 30 juin 2021. Si des restrictions de voyage sont imposées pendant cette période en raison de la pandémie du Corona et que le voyage n'est donc pas réalisable, la période de voyage sera prolongée de 6 mois supplémentaires. Les dates de voyage seront fixées avec C&A sur demande et en fonction des disponibilités. Aucune date de voyage spécifique ne peut être demandée.

Le gagnant est responsable de toutes les formalités de voyage nécessaires (p. ex. un passeport valide, un visa, une assurance maladie (internationale) valide, un test Corona, etc.) de tous les voyageurs. Si le gagnant est dans l'incapacité de voyager pour des raisons pour lesquelles C&A n'est pas responsable, il/elle perdra le droit lié à la récompense et n'aura pas droit à une indemnisation.

Les voyages aériens se feront en « classe économique » depuis l'aéroport suprarégional le plus proche du lieu de résidence spécifié jusqu'à la destination et le retour aura lieu dans les mêmes conditions. Dans le cas où le voyage en train serait jugé plus pratique pour le gagnant, ces voyages seront valables en « 2<sup>e</sup> classe » à partir de la gare la plus proche du lieu de résidence spécifié jusqu'à la destination et le retour aura lieu dans les mêmes conditions. Les frais de voyage aller-retour à l'aéroport ou à la gare seront à la charge du gagnant.

Par hébergement, on entend un hébergement en chambre double pour 2 voyageurs dans un hôtel (min. 4\*\*\*\*) dans le lieu de destination, de 15h00 le jour de l'arrivée à 11h00 le jour suivant.

La valeur déclarée du voyage se réfère à la durée du voyage la plus coûteuse et est donc soumise à des fluctuations saisonnières et monétaires, en fonction du moment de la mise à disposition et de l'utilisation du voyage. Une compensation de cette différence de valeur est exclue.

5. Dans la mesure permise par la loi, C&A exclut toute responsabilité en cas de difficultés techniques et de transmission électronique de données affectant le résultat final du tirage au sort ou la participation au tirage au sort, ainsi que les réclamations liées au traitement des récompenses mises en jeu. La responsabilité de C&A, des partenaires de C&A et les personnes engagées par eux pour l'exécution du tirage et le paiement et la remise de la récompense est limitée aux cas de violation d'obligations contractuelles essentielles dont le participant pourrait se prévaloir dans une mesure particulière contractuelle (obligations dites cardinales). L'étendue de la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles typiques du contrat. L'exclusion de la responsabilité ne s'applique pas en cas de comportement délibéré, malveillant ou de négligence grave, ni aux dommages corporels, aux garanties ou aux réclamations au titre de la Loi sur la responsabilité du fait des produits.

6. Si la récompense est un voyage pour lequel C&A doit être considéré comme le tour opérateur à titre exceptionnel, et si le participant a fourni une prestation originale en retour (par exemple, un envoi de textes, de photos, de chansons ou de vidéos), les dispositions suivantes s'appliqueront en plus de la Clause 5 :

La responsabilité contractuelle de C&A pour les dommages qui ne sont pas des dommages corporels est limitée à trois fois le prix du voyage,

- dans la mesure où le dommage subi par les participants n'est pas causé par C&A, que ce soit intentionnellement ou par négligence grave, ou

- dans la mesure où C&A est responsable de tout dommage subi par le voyageur uniquement par la faute d'un prestataire de services (p. ex. la compagnie aérienne ou l'hôtel).

C&A n'est pas responsable des interruptions de service, des dommages corporels ou matériels liés aux services, qui sont simplement négociés en tant que services externes, si ces services sont reconnaissables pour le voyageur comme ne faisant pas partie des services de voyage fournis par C&A. Cela ne s'applique pas si le préjudice subi par le voyageur est dû à une violation des obligations de C&A en matière d'informations, d'éducation et d'organisation.

La responsabilité de C&A pour les défauts du voyage est exclue dans tous les cas, (c'est-à-dire qu'elle ne réalise pas la totalité des services de voyage sous sa propre responsabilité, mais se contente de conclure un contrat avec un tour opérateur tiers ou que le gagnant n'a pas eu à fournir de service significatif pour participer au concours) sauf si C&A agit en tant que tour opérateur.

7. C&A se réserve le droit de mettre fin au tirage au sort, en tout ou en partie, à tout moment, même sans préavis. Cela s'applique en particulier si, pour des raisons techniques (p. exemple, une manipulation) ou juridiques (p. exemple, une interdiction par Instagram), la bonne exécution n'est pas garantie.

8. En participant au tirage au sort, les participants confirment qu'ils ont lu et accepté les conditions de participation et qu'ils acceptent l'utilisation de leurs données personnelles (nom complet, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, date de naissance) exclusivement aux fins du tirage au sort et de l'envoi de la récompense

La société responsable du traitement des données au sens de la loi sur la protection des données est :

**C&A Mode GmbH & Co. KG, Wanheimer Strasse 70, 40468 Düsseldorf, Allemagne**

Notre responsable de la protection des données peut être contacté à l'adresse postale ci-dessus ou par email : [DataProtectionOnline@canda.com](mailto:DataProtectionOnline@canda.com).

Téléphone : +49 (0) 211 / 9872-0

Le traitement des données personnelles des participants par C&A est une exigence contractuelle et nécessaire pour mener à bien le tirage au sort, entre autres, pour déterminer si le participant est éligible et pour désigner et notifier les gagnants. Si le participant ne fournit pas à C&A les données susmentionnées, il n'est pas possible de participer au tirage au sort ou de contacter C&A concernant la notification d'une récompense. Les données personnelles sont traitées en toute légalité, sur la base du Règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment pour l'exécution d'un contrat ainsi que pour la sauvegarde de nos intérêts légitimes dans la sécurité et l'intégrité de nos systèmes, ainsi que pour la défense contre les réclamations faites à notre encontre en rapport avec la page d'inscription et les gains – voir l'Article 6 paragraphe 1 lettres b), et f) du RGPD ou § 15 paragraphe 3 de la Loi allemande sur les télémédias (TMG).

Suite à la désignation du gagnant concerné, les données personnelles traitées dans le cadre du tirage au sort seront supprimées dans un délai de 90 jours.

En principe, les données ne seront pas transmises à des tiers, sauf si cette transmission est nécessaire pour l'exécution du tirage au sort, l'envoi de la récompense ou l'organisation et l'exécution d'un voyage et s'il existe un droit légal de transmission en matière de protection des données. Les données seront ensuite traitées par les prestataires de services mandatés dans le cadre du traitement des commandes conformément à l'Article 28 du RGPD. Tous les sous-traitants mandatés ont été soigneusement sélectionnés, soutiennent C&A en suivant les instructions de manière stricte et n'ont accès aux données

des participants que dans la mesure et pour la durée nécessaires à la prestation des services ou dans la mesure où le participant a donné son accord pour le traitement et l'utilisation des données.

Selon le RGPD, les participants ont le droit de demander des informations sur leurs données personnelles, et de demander la correction, la suppression ou au moins la limitation du traitement de leurs données personnelles. Les participants ont également le droit à la portabilité des données. Nous répondrons à ces demandes dans un délai d'un mois au plus tard, conformément à l'Article 12, paragraphe 3 du RGPD.

Si le participant souhaite faire usage de son droit de révocation ou d'opposition, l'envoi d'une notification informelle à l'adresse électronique [DataProtectionOnline@canda.com](mailto:DataProtectionOnline@canda.com) est suffisant. En outre, les participants ont le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données s'ils ne sont pas d'accord avec le traitement de leurs données.

L'autorité de contrôle compétente est :

Landesbeauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit Nordrhein-Westfalen

Kavalleriestraße 2-4

Téléphone : +49 211 385 24 0

40213 Düsseldorf

Télécopie : +49 211 384 24 10

Email : [poststelle@ldi.nrw.de](mailto:poststelle@ldi.nrw.de) (clé PGP)

Page d'accueil : <https://www.ldi.nrw.de>

9. Les questions ou réclamations relatives au tirage au sort doivent être adressées à C&A. Vous trouverez les coordonnées des personnes à contacter sur le profil Instagram de C&A.

Le droit allemand s'applique. Tout recours juridique est exclu.

10. Si une disposition du présent Accord est ou devient légalement invalide ou si un vide juridique doit être comblé, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Les dispositions invalides seront remplacées d'un commun accord par des dispositions se rapprochant le plus possible du résultat escompté de la disposition invalide. En cas de vides juridique, la disposition en question entrera en vigueur d'un commun accord se rapprochant le plus possible du résultat escompté de l'accord, si la question a été examinée au préalable.

11. CETTE PROMOTION N'EST PAS LIÉE À INSTAGRAM ET N'EST EN AUCUNE FAÇON PARRAINÉE, SOUTENUE OU ORGANISÉE PAR INSTAGRAM. EN PARTICIPANT À CE TIRAGE AU SORT, TOUS LES PARTICIPANTS DÉCHARGERONT INSTAGRAM DE TOUTE RÉCLAMATION OU RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC LE TIRAGE AU SORT. INSTAGRAM NE DOIT PAS ÊTRE CONTACTÉ DANS LE CADRE DU TIRAGE AU SORT.